



## Enquête conjointe suite à une alerte pour Danger Grave et Imminent à la Direction de l'Audit, des Risques et du Contrôle Interne (DARCI) du CEA

Le 18 octobre 2024 des représentants du personnel ont alerté la direction du CEA Paris-Saclay pour **Danger Grave et Imminent** (articles L. 4131-2 et 4132-2 du code du Travail) au sein de la DARCI après avoir vu une photographie montrant des scarifications d'une salariée tout juste hospitalisée en même temps qu'ils ont découvert une équipe aux abois avec un turn-over important, plusieurs démissions, des arrêts Maladie Longue Durée, des violences verbales, conflits interpersonnels, crises de larmes, troubles du sommeil... dans un contexte psycho-social particulièrement dégradé depuis 2023.

Il faut préciser que la DARCI exerce sa mission dans les domaines du management des risques, du contrôle interne, de la conformité, de l'éthique d'entreprise et de l'audit interne, appliqués à l'ensemble des processus et activités du CEA. Elle est notamment chargée de proposer à l'Administrateur général le programme annuel d'audits du CEA. L'enjeu est donc important.

Consécutivement à l'alerte, une enquête conjointe a été décidée, composée de quatre enquêteurs, deux représentants de la direction et deux représentants du personnel dont un membre de la **CFTC**.

Au cours de l'enquête, les entretiens concordants et convergents ont mis en évidence de nombreuses défaillances organisationnelles et managériales, des lacunes de compétences et de formations, des problèmes de recrutement et de suivi RH.

Pour y remédier, les enquêteurs ont établi 34 préconisations dont la direction du centre Paris-Saclay a accusé réception le 14 mars 2025. Parmi ces préconisations, le soutien de l'Administrateur général auprès des directions opérationnelles, fonctionnelles et centrales sur le rôle et les missions de la DARCI est apparu indispensable. Un CERFA cosigné par les représentants du personnel et la direction reprenant l'analyse des causes et les mesures de prévention préconisées a été adressé à l'inspection du travail de l'Essonne.

Une restitution de ce travail conjoint a été présentée aux signataires de l'alerte le 4 avril ainsi qu'aux salariés de la DARCI le 30 avril 2025.